

## COVID-19 : communiqué de presse du mardi 31 mars

Depuis deux semaines, la France est en confinement pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades. Durant cette période, Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent, de leur côté, la continuité des services publics essentiels.

### o Rappel du respect du confinement

La France entre dans sa troisième semaine de confinement, alors que le gouvernement a décidé de prolonger celui-ci au minimum jusqu'au mercredi 15 avril. Plus que jamais, ce confinement doit être scrupuleusement observé, sans céder à la panique. Nous vous rappelons la nécessité d'appliquer les mesures barrières, y compris au sein de votre foyer afin de vous protéger, protéger les autres, vos proches et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades dans les meilleures conditions possibles.

Les agents de la Police Municipale et les gardes-champêtres, en lien avec la Police Nationale, poursuivent leurs contrôles des autorisations de déplacement dérogatoire, qui peuvent donner lieu à verbalisation pour les personnes ne pouvant justifier de leur sortie. L'amende s'élève à 135EUR, portés à 200 en cas de récidive. Pour la journée du lundi 30 mars, 44 verbalisations par PV-Electronique ont été enregistrées (tant en journée que pendant la nuit), soit 134 depuis mercredi 25 mars.

**Vous avez la possibilité de télécharger des autorisations de déplacement, attestation individuelle ou justificatif de l'employeur obligatoires, sur les sites Internet de la Ville de Troyes :**

**<https://www.ville-troyes.fr/covid-19-mesures-prises-par-la-ville-de-troyes-le-cmas-et-troyes-champagne-metropole/> et de Troyes Champagne Métropole :**

**<https://troyes-champagne-metropole.fr/actualite/covid-19-faq/> (une seule attestation par personne, en n'oubliant pas de signaler le jour et l'heure de sortie). Nos sites proposent également des versions compatibles audiodescription pour les mal et non-voyants et en français facile à lire et à écrire (FALQ).**

Ce mardi matin, deux messages de télé-alertes, l'un par la Ville de Troyes (30 000 appels environ, pour près de 13 000 décrochages), l'autre par Troyes Champagne Métropole (35 000 appels environ, pour près de 18 000 décrochages), ont été déclenchés rappelant les mesures gouvernementales et les modifications apportées à la collecte des ordures ménagères. Ce dispositif de messages vocaux est identique à ceux passés durant les épisodes de crues. Les personnes possédant un numéro fixe hors liste rouge, sont automatiquement concernées par les messages de télé-alerte. Ceux sur liste rouge ou qui désirent être appelés sur leur portable doivent s'inscrire sur les sites [www.troyes-cm.fr](http://www.troyes-cm.fr) ou [www.ville-troyes.fr](http://www.ville-troyes.fr)

Pour que les règles primordiales soient respectées par chacun et en vertu des pouvoirs de police

générale confiés au maire et des obligations de propriétaire, les parcs et jardins - parc des Moulins, jardin de Chevreuse, jardin du Rocher, jardin de la Vallée Suisse, jardin du Beffroi, parc Henri-Terré, complexe sportif de Foicy et voie des Viennes (de 22h à 7h) - sont fermés au public et interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre.

La règle pour enrayer la propagation de l'épidémie est bien le confinement, la sortie devant être en responsabilité purement dérogatoire.

Pour rappel, une **Foire aux questions (FAQ)**, régulièrement mise à jour et recensant les principales questions posées au standard et sur les réseaux sociaux par les habitants et usagers (plus d'une centaine à ce jour), est en ligne sur le site Internet de la Ville de Troyes et accessible depuis celui de Troyes Champagne Métropole (Rubrique COVID).

### o **Salubrité publique**

#### **Distribution de masques en tissu**

La Ville de Troyes poursuit sa distribution de masques en tissu à destination des commerces et grandes surfaces alimentaires de l'agglomération. 3 120 masques sont distribués depuis la semaine dernière. A la suite d'un nouveau recensement des commerces alimentaires ouverts, effectué par les maires de l'agglomération sur leur commune du vendredi 29 au lundi 30 mars, **2 000 nouveaux masques sont en distribution auprès des professionnels depuis hier** sur Troyes Champagne Métropole. Ces masques sont issus des ateliers de l'entreprise Lacoste, dont le personnel s'est porté volontaire.

### o **Soutien aux populations**

#### **Plateforme *jeveuxaider.gouv.fr***

En cette période de crise sanitaire, les personnes qui souhaitent se rendre utiles, notamment auprès des plus démunis et des plus vulnérables peuvent se faire connaître sur la plateforme de mobilisation civique ***jeveuxaider.gouv.fr***, lancée récemment en lien avec les réseaux associatifs (associations, CCAS/CMAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.). Sur cette plateforme, vous trouvez toutes les missions en recherche de personnes :

- participer à la distribution de produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis ;
- garder des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide sociale à l'enfance ;
- maintenir le lien avec des personnes fragiles isolées (personnes âgées, malades ou en situation

de handicap) ;

- faire les courses de produits essentiels pour vos voisins (fragiles, isolés, handicapés).

Si vous êtes propriétaires d'un logement que vous souhaitez mettre à disposition, notamment des personnels soignants, vous pouvez également vous faire connaître auprès de différentes plateformes comme ***loger-gratuitement-les-soignants.fr***, ***les-logements-solidaires.com*** ou ***airbnb.fr/d/solidarite-medicale*** (en partenariat avec le Ministère chargé de la Ville et du Logement).

#### o Emploi

#### **Mission Locale de Troyes**

Si la Mission Locale de Troyes est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, vous pouvez joindre les différentes antennes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi) :

- **Permanences rurales** au 03 25 73 62 22 ;
- **Antenne de La Chapelle Saint-Luc** au 03 25 71 01 57 ;
- **Service entreprises, IEJ, BRSA et AOA** au 03 25 40 39 59 ;
- **Garantie Jeunes** au 03 25 45 12 70.

Par mail sur la boîte de votre conseiller (initiale du [prénom.nom@missionlocaletroyes.org](mailto:prenom.nom@missionlocaletroyes.org)) ou en cas d'urgence sur [mission.locale.troyes@wanadoo.fr](mailto:mission.locale.troyes@wanadoo.fr)

---

#### **Votre contact**

#### **Service relations presse**

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

[relations.presse@troyes-cm.fr](mailto:relations.presse@troyes-cm.fr)